

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du 15 décembre 2020 à 19h
Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes

Convocation du 9 décembre 2020

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Jacky CALZADA, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Michel DHANEUS, Mme Odile DUWEZ, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, Mme Joselyne GILLERON, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Frédéric PONTOIS, Mme Laurence PRALAT, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Gilbert GERNET a donné pouvoir à Mme Cathy CARPENTIER, M. David LEDIEU a donné pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Caroline MESSIEN a donné pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ a donné pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaire absent excusés : M. Grégory GODFROY, M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

Secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

DELIBERATION 2020.85 PORTANT MISE A DISPOSITION DU SERVICE D'ANIMATIONS SOCIALES DE L'ETAPE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE LIEE A LA COVID-19

Durant l'épidémie de la Covid-19, les communes sont confrontées à un manque de personnel afin d'assurer l'ensemble de leurs services périscolaires. Afin d'aider les communes du territoire, la CCPS souhaite mettre à disposition partiellement le service d'animations sociales de l'ETAPE, contraint de réduire ses activités durant la crise sanitaire.

La mise à disposition partielle du service d'animations sociales de l'ETAPE se fera uniquement durant la période de confinement. Cette mise à disposition ne fera l'objet d'aucun remboursement par les bénéficiaires.

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le code général des collectivités territoriales, dont les articles L5211-4-1 et D5211-16,

Vu les statuts et les compétences de la Communauté de Communes du Pays Solesmois approuvés par arrêté préfectoral du 16 décembre 2019,

Vu la convention de mise à disposition partielle du service d'animations sociales de l'Etape auprès des communes dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire,

Considérant qu'il est nécessaire de contracter une convention de mise à disposition des services inoccupés pour le bon fonctionnement des communes durant le confinement,

Après en avoir délibéré : 2 abstentions (Mme LANZOTTI et Mme PRALAT), 1 contre (M. FLAMENGT),

Approuve la mise à disposition partielle du service d'animations sociales de l'ETAPE,

Autorise le Président à signer tout document relatif à ce sujet.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 17/12/2020

Le Président,
Paul SAGNIEZ



The image shows a blue ink signature of Paul Sagniez over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS' around the perimeter and 'NORD' in the center, with a small star at the bottom.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du 15 décembre 2020 à 19h
Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes

Convocation du 9 décembre 2020

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Jacky CALZADA, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Michel DHANEUS, Mme Odile DUWEZ, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, Mme Joselyne GILLERON, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Frédéric PONTOIS, Mme Laurence PRALAT, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Gilbert GERNET a donné pouvoir à Mme Cathy CARPENTIER, M. David LEDIEU a donné pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Caroline MESSIEN a donné pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ a donné pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaire absent excusés : M. Grégory GODFROY, M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

Secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

DELIBERATION 2020.86 PORTANT ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-8 et L. 5211-1 ;

Considérant que les communautés comprenant au moins une commune de 1 000 habitants et plus doivent se doter d'un règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation ;

Considérant que le conseil communautaire de la communauté de Communes du Pays Solesmois a été installé le 16 juillet 2020 ;

Vu le règlement intérieur en annexe,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopte le règlement intérieur de la Communauté tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le

17/12/2020

Le Président,
Paul SAGNIEZ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du 15 décembre 2020 à 19h
Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes

Convocation du 9 décembre 2020

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Jacky CALZADA, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Michel DHANEUS, Mme Odile DUWEZ, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, Mme Joselyne GILLERON, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Frédéric PONTOIS, Mme Laurence PRALAT, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Gilbert GERNET a donné pouvoir à Mme Cathy CARPENTIER, M. David LEDIEU a donné pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Caroline MESSIEN a donné pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ a donné pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaire absent excusés : M. Grégory GODFROY, M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

Secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

DELIBERATION 2020.87 PORTANT AUTORISATION AU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) DU PAYS DU CAMBRESIS DE CREER UN CONSEIL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL MUTUALISE COMPETENT POUR L'ENSEMBLE DU PERIMETRE DES TROIS EPCI QUI LE COMPOSE

Préambule

Le Conseil de développement Territorial est une instance de démocratie participative, représentative de la société civile. Il comprend des représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs.

Il a notamment vocation à émettre des avis sur le projet de territoire et les politiques locales de promotion du développement durable. Il peut émettre des avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial.

Sa composition est déterminée de telle sorte que l'écart entre le nombre des hommes et le nombre des femmes ne soit pas supérieur à un et afin de refléter la population du territoire concerné, telle qu'issue du recensement, dans ses différentes classes d'âge.

Les conseillers communautaires ne peuvent être membres du conseil de développement.

Les fonctions de membre du conseil de développement ne sont pas rémunérées.

Le conseil de développement s'organise librement.

Le PETR du Pays du Cambrésis est composé de 3 intercommunalités :

- la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis
- la Communauté d'Agglomération de Cambrai
- la Communauté de Communes du Pays Solesmois

L'article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation aux EPCI de plus de 50 000 habitants de mettre en place un conseil de développement. De plus, par délibérations de leurs organes délibérants, une partie ou l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre membres d'un pôle d'équilibre territorial et rural peuvent confier à ce dernier la mise en place d'un conseil de développement commun, dans les conditions prévues au IV de l'article L. 5741-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette instance, appelée « Conseil de développement territorial », a des dispositions particulières prévues par les articles L5741-1 et L5741-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Contrairement aux Communautés d'agglomération de Cambrai et du Caudrésis-Catésis dotées de plus de 50 000 habitants, la Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS) n'a pas d'obligation dans ce domaine. Cependant, son exécutif voit l'intérêt d'un tel instrument de démocratie participative, d'expertise et de prospective et est favorable à la création Conseil de développement territorial.

La composition et les principes généraux du conseil de développement seront validés ultérieurement.

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu le CGCT, dont les articles L5211-10-1, L. 5741-1 et L5741-2,

Vu l'arrêté préfectoral n°35/2018 en date du 23 mai 2018, portant modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays Solesmois conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les EPCI qui composent le PETR du Pays du Cambrésis, à savoir la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis et la Communauté d'Agglomération de Cambrai ont la volonté de créer un Conseil de développement territorial mutualisé compétent pour l'ensemble du périmètre des trois EPCI qui composent le PETR du Pays du Cambrésis,

Considérant que le conseil de développement s'organise librement ;

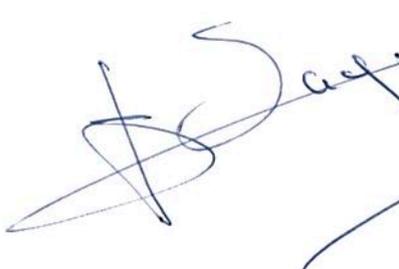
Considérant que les conseillers communautaires ne peuvent être membres du conseil de développement,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de confier au Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays du Cambrésis la création d'un Conseil de développement territorial mutualisé compétent pour l'ensemble du périmètre des trois EPCI qui composent le PETR du Pays du Cambrésis.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le **17/12/2020**

Le Président,
Paul SAGNIEZ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du 15 décembre 2020 à 19h
Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes

Convocation du 9 décembre 2020

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Jacky CALZADA, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Michel DHANEUS, Mme Odile DUWEZ, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, Mme Joselyne GILLERON, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Frédéric PONTOIS, Mme Laurence PRALAT, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Gilbert GERNET a donné pouvoir à Mme Cathy CARPENTIER, M. David LEDIEU a donné pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Caroline MESSIEN a donné pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ a donné pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaire absent excusés : M. Grégory GODFROY, M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

Secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

DELIBERATION 2020.88 PORTANT PRESENTATION DU RAPPORT RETRAÇANT L'ACTIVITE DU SYNDICAT MIXTE DU PETR DU PAYS DU CAMBRESIS POUR L'ANNEE 2019

Préambule :

En application de l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, le Président du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambésis est tenu d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, aux présidents des Communautés de communes et d'agglomération un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif, arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Président à son Conseil communautaire en séance publique au cours de laquelle les délégués du Syndicat Mixte du Pays du Cambésis sont entendus.

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'activité 2019 du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambésis réceptionné le 30 septembre 2020, en annexe,

Prend acte de la présentation du rapport d'activités 2019 du Syndicat Mixte du Pays du Cambésis.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 17/12/2020

**Le Président,
Paul SAGNIEZ**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du 15 décembre 2020 à 19h
Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes

Convocation du 9 décembre 2020

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Jacky CALZADA, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Michel DHANEUS, Mme Odile DUWEZ, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, Mme Joselyne GILLERON, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Frédéric PONTOIS, Mme Laurence PRALAT, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Gilbert GERNET a donné pouvoir à Mme Cathy CARPENTIER, M. David LEDIEU a donné pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Caroline MESSIEN a donné pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ a donné pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaire absent excusés : M. Grégory GODFROY, M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

Secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

DELIBERATION 2020.89 PORTANT PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DU SIDEN-SIAN

Préambule :

En application de l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, le Président du SIDEN-SIAN est tenu d'adresser chaque année aux Présidents des Communautés de communes et d'agglomération un rapport portant sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement, accompagné du compte administratif, arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Président à son Conseil communautaire en séance publique au cours de laquelle les délégués du SIDEN-SIAN sont entendus.

Les documents, réceptionnés par la CCPS le 16 novembre 2020 sont consultables sur le site internet www.noreade.fr.

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'activité 2019 du SIDEN-SIAN en annexe,

Prend acte de la présentation du Rapport d'Activités 2019 du SIDEN-SIAN.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 17/12/2020

Le Président,
Paul SAGNIEZ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 15 décembre 2020 à 19h
Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes**

Convocation du 9 décembre 2020

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Jacky CALZADA, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Michel DHANEUS, Mme Odile DUWEZ, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, Mme Joselyne GILLERON, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Frédéric PONTOIS, Mme Laurence PRALAT, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Gilbert GERNET a donné pouvoir à Mme Cathy CARPENTIER, M. David LEDIEU a donné pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Caroline MESSIEN a donné pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ a donné pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaire absent excusés : M. Grégory GODFROY, M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

Secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

DELIBERATION 2020.90 PORTANT DESIGNATION DE DEUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES (UN TITULAIRE ET UN SUPPLEANT) AU SEIN DU RELAIS AUTONOMIE CLIC EST CAMBRESIS

La Communauté de Communes du Pays Solesmois dans le cadre de sa compétence action sociale d'intérêt communautaire adhère au Relais Autonomie CLIC EST CAMBRESIS depuis plusieurs années.

Les différentes actions individuelles et collectives organisées sur le territoire du Pays Solesmois favorisent le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Depuis 2017, l'Etape participe activement au comité technique de prévention « séniors ». Des ateliers, des conférences sur le thème du « Bien vieillir » sont proposés aux habitants.

A titre indicatif, la subvention attribuée en 2019 est fixée à hauteur de 3 000 euros par an (soit 0,20 euros par an et par habitant).

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Considérant que le renouvellement du conseil communautaire de 2020 entraîne la désignation de nouveaux représentants au sein du Relais Autonomie CLIC EST CAMBRESIS

Considérant que les statuts du Relais Autonomie CLIC EST CAMBRESIS prévoient que : le nombre de membres à désigner au sein du Conseil d'Administration est porté à 1 titulaire et 1 suppléant pour la Communauté de Communes du Pays Solesmois. Il appartient à l'organe délibérant de la CCPS de désigner en son sein des représentants.

Après en avoir délibéré,

Désigne Mme Sylviane MAROUZE (titulaire) et Mme Joselyne GILLERON (suppléante),

Autorise le Président à signer tout document relatif à ce sujet.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 17/12/2020

**Le Président,
Paul SAGNIEZ**





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 15 décembre 2020 à 19h
Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes**

Convocation du 9 décembre 2020

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Jacky CALZADA, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Michel DHANEUS, Mme Odile DUWEZ, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, Mme Joselyne GILLERON, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Frédéric PONTOIS, Mme Laurence PRALAT, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Gilbert GERNET a donné pouvoir à Mme Cathy CARPENTIER, M. David LEDIEU a donné pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Caroline MESSIEN a donné pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ a donné pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaire absent excusés : M. Grégory GODFROY, M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

Secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

DELIBERATION 2020.91 PORTANT CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL AFIN D'ETUDIER LES ENJEUX ET LES MODALITES DE L'ELABORATION D'UN CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) SUR LE TERRITOIRE

Contexte

La loi NOTRe en date du 7 août 2015 apporte des modifications substantielles pour les Communautés de Communes en matière de compétences obligatoires et optionnelles à nouveau étendues, avec des transferts progressifs échelonnés de 2017 à 2020. La compétence action sociale, compétence optionnelle déjà existante, fait l'objet de précision quant aux conditions d'exercice.

Ainsi, une Communauté compétente en matière d'action sociale doit définir l'intérêt communautaire dans ses statuts pour établir la ligne de partage entre les domaines restant éventuellement de compétence communale et ceux qui sont transférés à l'EPCI. Celui-ci par ailleurs aura à choisir les modalités de gestion des services et activités concernées comme pour toute compétence transférée (régie, délégation de services public, marchés, partenariat avec des associations préexistantes...). **A ce titre, l'EPCI à fiscalité propre peut également créer un CIAS dans les conditions prévues au code de l'action sociale et des familles.**

La loi NOTRe prévoit, lorsqu'un CIAS a été créé, que les compétences relevant de l'action sociale d'intérêt communautaire de l'EPCI à fiscalité propre et des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) des communes membres mettant en œuvre ces actions, lui sont transférées de plein droit. **Le service ou la partie de service des CCAS des communes membres de l'EPCI chargé de la mise en œuvre des attributions d'action sociale d'intérêt communautaire sont alors transférés au CIAS.** Celui-ci, une fois créé, devient donc l'établissement de référence pour coordonner et organiser la mise en œuvre de l'action sociale de l'EPCI sur son territoire.

Le centre Intercommunal d'Action Sociale constitue une opportunité pour les petites communes de développer ou d'améliorer leur politique d'action sociale. **Il ne conduit pas systématiquement à la suppression du CCAS. Dans ce cas, le CIAS ne peut pas exercer les fonctions conservées par le CCAS et doit se limiter aux tâches déléguées par l'EPCI en termes d'actions communautaires.**

Cependant, la loi NOTRe prévoit qu'un Centre Communal d'Action Sociale peut ne pas être créé dans les communes de moins de 1500 habitants et donc, être dissous par délibération du conseil municipal des communes.

Réflexion pour la création d'un CIAS sur le territoire du Pays Solesmois : déroulement de la démarche

Plus que jamais dans ce contexte de crise sanitaire, la question de l'organisation territoriale de l'action sociale est essentielle. Les CCAS du territoire animent une action générale de prévention et de développement social. A ce titre, ils développent différentes activités et missions légales ou facultatives.

La CCPS exerce quant à elle la compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire ».

L'Etape, structure intercommunale en régie directe, est chargée d'organiser les services à la population.

Ainsi, afin d'étudier les enjeux et notamment l'opportunité pour les petites communes sans CCAS, de développer ou d'améliorer leur politique d'action sociale, **il est proposé la création d'un groupe de travail afin de définir les enjeux et les modalités de l'élaboration d'un CIAS sur le territoire.**

En conséquence, les modalités d'organisation sont les suivantes :

- **Constitution d'un groupe de travail**
Le groupe de travail est composé du bureau des Maires de la CCPS élargi ; chaque commune est représentée au sein du groupe de travail par au moins un élu municipal
- **Réalisation d'un auto-diagnostic de la situation sociale du territoire**
Ce travail est effectué par les agents de la CCPS en utilisant des outils pédagogiques proposés par l'Union Nationale des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (UNCCAS)
- **Organisation d'une journée de formation**
Animée par l'UNCCAS, cette journée à destination du groupe de travail permet d'échanger sur les informations collectées en amont et de dégager les perspectives pour le territoire.
- **Définition des missions du CIAS**
Feuille de route pour la stratégie intercommunale dans le champ de l'action sociale, ce travail partenarial entre les élus, les services communaux et intercommunaux et les partenaires institutionnels et associatifs permet de définir les modalités de fonctionnement du CIAS.
- **Présentation au conseil communautaire des travaux du groupe de travail**

A titre indicatif, le coût de la mission d'accompagnement, de conseils et de formation animée par l'UNCCAS en partenariat avec Territoire Conseils et le service de la Caisse des dépôts et consignations est fixé à hauteur de 2 500 euros.

Ce groupe de travail se réunira à plusieurs reprises (3 à 4 fois) entre le début et la fin de l'année 2021, de 18 heures à 19 heures. Un calendrier prévisionnel sera publié.

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu la loi NOTRe en date du 7 août 2015,

Vu les statuts et les compétences de la Communauté de Communes du Pays Solesmois approuvés par arrêté préfectoral du 16 décembre 2019,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la démarche,

Autorise le Président à signer tout document relatif à ce sujet.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 17/12/2020

Le Président,
Paul SAGNIEZ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 15 décembre 2020 à 19h
Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes**

Convocation du 9 décembre 2020

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Jacky CALZADA, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Michel DHANEUS, Mme Odile DUWEZ, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, Mme Joselyne GILLERON, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Frédéric PONTOIS, Mme Laurence PRALAT, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Gilbert GERNET a donné pouvoir à Mme Cathy CARPENTIER, M. David LEDIEU a donné pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Caroline MESSIEN a donné pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ a donné pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaire absent excusés : M. Grégory GODFROY, M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

Secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

DELIBERATION 2020.92 PORTANT ADHESION A L'UNION NATIONALE DES CENTRES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX D'ACTION SOCIALE (UNCCAS) ET L'UNION DEPARTEMENTALE DES CENTRES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX D'ACTION SOCIALE (UDCCAS) DU NORD

Afin de s'appuyer sur l'expertise de UNCCAS et de l'UDCCAS du Nord et de bénéficier de leurs services pour mener une réflexion sur l'opportunité de créer un Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS) sur le territoire, il convient d'approuver l'adhésion de la CCPS à l'UNCCAS et à l'UDCCAS du Nord à compter du 1 janvier 2021.

L'UDCCAS du Nord a pour missions de :

- Accompagner les adhérents à la réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS)
- Organiser des journées d'échanges, des groupes de travail thématiques et des réunions d'informations
- Diffuser des informations sur l'actualité juridique et réglementaire
- Organiser des formations sur le territoire Départemental, avec le concours du CNFPT

L'UNCCAS a pour missions de :

- Représenter, défendre et structurer le réseau national des CCAS/CIAS
- Accompagner les adhérents en leur apportant la formation, l'aide technique et juridique nécessaire au développement de leurs activités
- Valoriser et promouvoir l'action sociale publique à l'échelle communale et intercommunale
- Développer l'échange d'expériences (banque d'expériences, formations...)

A titre indicatif, le montant de l'adhésion annuelle à l'UDCCAS du Nord est fixé à hauteur de 0.025 euro par habitant (soit 375 euros par an), le montant de l'adhésion annuelle à l'UNCCAS est fixé à hauteur de 0.03435 euro par habitant (soit 515,25 euros par an).

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le

SLOW

ID : 059-245901038-20201215-2020_92-DE

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Considérant la délibération 2020.91 du 16 décembre 2020 portant création d'un groupe de travail afin d'étudier les enjeux et les modalités de l'élaboration d'un centre intercommunal d'action sociale (CIAS) sur le territoire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve les adhésions à l'UDCCAS du Nord et l'UNCCAS à compter du 1 janvier 2021,

Autorise le Président à signer tout document relatif à ce sujet.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 17/12/2020

Le Président,


Paul SAGNIEZ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du 15 décembre 2020 à 19h
Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes

Convocation du 9 décembre 2020

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Jacky CALZADA, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Michel DHANEUS, Mme Odile DUWEZ, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, Mme Joselyne GILLERON, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Frédéric PONTOIS, Mme Laurence PRALAT, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Gilbert GERNET a donné pouvoir à Mme Cathy CARPENTIER, M. David LEDIEU a donné pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Caroline MESSIEN a donné pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ a donné pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaire absent excusés : M. Grégory GODFROY, M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

Secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

DELIBERATION 2020.93 PORTANT RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PSO (PRESTATION DE SERVICE ORDINAIRE) AVEC LA CAF DU NORD

Les activités du secteur Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays Solesmois bénéficient d'une aide de la CAF du Nord sous forme de Prestation de Service Ordinaire appelé PSO.

Cette convention d'objectifs et de financement arrive à échéance au 31 décembre 2020 et doit être renouvelée pour 4 ans dans les mêmes conditions de contractualisation.

A titre indicatif, la CCPS a bénéficié d'une prestation de service d'un montant de 89 121,79 euros pour l'année 2019.

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Valide le renouvellement de la convention PSO auprès de la Caf du Nord,

Autorise le Président à signer tout document relatif à ce sujet.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 17/12/2020

Le Président,
Paul SAGNIEZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS**

**Séance du 15 décembre 2020 à 19h
Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes**

Convocation du 9 décembre 2020

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Jacky CALZADA, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Michel DHANEUS, Mme Odile DUWEZ, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, Mme Joselyne GILLERON, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Frédéric PONTOIS, Mme Laurence PRALAT, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Gilbert GERNET a donné pouvoir à Mme Cathy CARPENTIER, M. David LEDIEU a donné pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Caroline MESSIEN a donné pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ a donné pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaire absent excusés : M. Grégory GODFROY, M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

Secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

DELIBERATION 2020.94 PORTANT RENOUELEMENT DE LA CONVENTION LEA AVEC LA CAF DU NORD

Dans le cadre de sa politique d'action sociale familiale la CAF du Nord a décidé de créer une aide aux gestionnaires de type Loisirs Equitables et Accessibles (LEA).

Ce dispositif a pour objectifs de :

- proposer aux familles vulnérables une tarification adaptée à leurs ressources,
- réaffirmer le soutien de la CAF du Nord aux gestionnaires ALSH.

Montant des aides sur fonds propres de la CAF du Nord :

Quotient Familial	Montant maximal de la participation familiale	Participation fixe de la CAF du Nord pour le gestionnaire
De 0 à 369 €	0,25 €/heure	0,50 €/heure
De 370 à 499 €	0,45 €/heure	0,30 €/heure
De 500 à 700 €	0,60 €/heure	0,15 €/heure

**Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Valide le renouvellement de la convention LEA auprès de la Caf du Nord,
Autorise le Président à signer tout document relatif à ce sujet.**

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 17/12/2020

Le Président,
Paul SAGNIEZ




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

**Séance du 15 décembre 2020 à 19h
Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes**

Convocation du 9 décembre 2020

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Jacky CALZADA, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Michel DHANEUS, Mme Odile DUWEZ, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, Mme Joselyne GILLERON, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Frédéric PONTOIS, Mme Laurence PRALAT, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Gilbert GERNET a donné pouvoir à Mme Cathy CARPENTIER, M. David LEDIEU a donné pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Caroline MESSIEN a donné pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ a donné pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaire absent excusés : M. Grégory GODFROY, M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

Secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

DELIBERATION 2020.95 PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION D'ENGAGEMENT AVEC L'ASSOCIATION AVENIR JEUNES DE CAUDRY POUR LA PARTICIPATION DES JEUNES DU LALP AU SKI

Pour répondre aux attentes des jeunes en matière de loisirs et d'animation, comme chaque année, **un séjour au ski à Sixt fer à cheval en Haute Savoie est proposé pour les adolescents adhérents du LALP** durant la 2^{ème} semaine des vacances d'hiver (du 27 février au 6 mars 2021).

Les activités mettront l'accent sur l'apprentissage, la découverte, l'expérimentation, mais aussi sur les valeurs d'intégration, de respect et de tolérance.

L'association Avenir Jeunes de Caudry permet, par la mutualisation des moyens, de proposer un prix de vente d'un montant de 560 € par jeune. Cette somme comprend le transport, la pension complète et les activités.

Des actions d'autofinancement seront organisées avec les 14 jeunes participants au séjour.

La CCPS bénéficie d'un financement auprès de la Caf du Nord pour la mise en œuvre de cette action.

En fonction de la réglementation en vigueur et de l'évolution la crise sanitaire, le séjour pourra être annulé.

Il est proposé au conseil communautaire de fixer le prix de vente du séjour en fonction du quotient familial (Qf) de la manière suivante :

Qf de 0 à 600 € : 175 € par jeune

Qf de 601 à 1000 € : 200 € par jeune

Qf sup à 1001 € : 215 € par jeune

Le plan de financement est le suivant

LALP SEJOUR SKI 2021			
DEPENSES		RECETTES	
16 places pour le Séjour ski	8 960,00 €	Participation des jeunes	2 450, 00 €
		Autofinancement	700, 00 €
		CCPS	3 890, 00 €
		Caf du Nord	1 920, 00 €
Total des dépenses	8 960 ,00 €	Total des recettes	8 960,00 €

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la proposition tarifaire

Autorise le Président à signer tout document relatif à ce sujet.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 17/12/2020

Le Président,
Paul SAGNIEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du 15 décembre 2020 à 19h
Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes

Convocation du 9 décembre 2020

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Jacky CALZADA, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Michel DHANEUS, Mme Odile DUWEZ, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, Mme Joselyne GILLERON, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Frédéric PONTOIS, Mme Laurence PRALAT, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Gilbert GERNET a donné pouvoir à Mme Cathy CARPENTIER, M. David LEDIEU a donné pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Caroline MESSIEN a donné pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ a donné pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaire absent excusés : M. Grégory GODFROY, M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

Secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

DELIBERATION 2020.96 PORTANT APPROBATION DU PROGRAMME AGRIBIO 2021 POUR L'ANNEE 2021

Préambule :

La Communauté de Communes du Pays solesmois (CCPS) met en œuvre depuis plusieurs années, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, une démarche de développement ambitieuse en faveur de l'agriculture biologique. Dans notre région, les Agences de l'eau, Départements et Région se sont réunis pour définir les objectifs d'un plan bio en Hauts de France 2017-2021. A compter de 2020, c'est dans le cadre de ce Plan Bio que sont menés les appels à projet.

Dans le cadre de l'appel à projet 2021, un nouveau plan d'actions communautaire a été co-construit avec l'aide de nos sept partenaires des programmes précédents (A PRO BIO, Initiatives Paysannes, Bio en Hauts-de-France, Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais, Maison Familiale Rurale de Haussy, Noréade, Terre de Liens, Syndicat Mixte du Bassin de la Selle).

Ce plan d'actions a pour objectif d'impulser un changement de pratiques et d'accompagner chaque catégorie d'acteurs dans sa démarche de production, d'utilisation ou de consommation bio.

Il s'organise autour de cinq axes développés :

Impulser et accompagner le changement de pratiques, vers l'agriculture biologique pour protéger la ressource en eau :

Diagnostic des besoins (rencontres avec des agriculteurs pour connaître leurs attentes) ;

Rencontres thématiques sur les questions découlant du diagnostic ;

Accompagnement vers la conversion en AB (réalisation de diagnostics et suivis de conversion)

Accompagnement à la structuration des acteurs pour une agriculture circulaire

Construction d'une vitrine territoriale de changement de pratique :

Accompagnement des porteurs de projets dans leur projet d'installation

Formation et sensibilisation des agriculteurs d'aujourd'hui et de demain (visites de fermes, voyage d'études)

Atelier de réflexion vie des sols, eau et agriculture

Création d'un contexte favorable à l'installation, la transmission, la sensibilisation :

Accompagnement des porteurs de projets dans leur projet d'installation / transmission

Accompagnement des cédants dans leur projet de transmission

Sensibilisation des élus et promotion des relais locaux

Favoriser la démarche filière

Introduction de produits issus de l'agriculture biologique et de productions locales en RC

Intégration du territoire dans la réflexion de filières régionales

Suivi de l'intégration des circuits courts sur le territoire

Favoriser l'accès des publics précaires à la bio

Eau et agriculture

- Agriculture, eau et changement climatique
- Agriculture, eau et érosion/ruissellement
- Agriculture et réutilisation des eaux de pluie
- Participation au projet ABAC pour une agriculture biologique de conservation des sols (ABC)

Toutes ces actions permettront de poursuivre la dynamique forte de conversion à l'AB, impulsée sur le territoire depuis 2016 et contribueront ainsi à la reconquête de la ressource en eau du territoire. Ce plan d'action sera mis en place sur l'année 2021.

Le montant global du projet est de 107 044.00 € mobilisant un financement à hauteur de près de 70% par le Plan Bio (soit 75 574.92€), comme précisé par le plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Axe 1 : Impulser et accompagner le changement de pratiques, vers l'agriculture biologique pour protéger la ressource en eau	10 337,45 €	Plan bio Hauts de France	75 574.92 € dont 2 898.57 € au travers du plan 1M d'arbres
Axe 2 : Vitrine territoriale aux changements de pratique, la Maison Familiale Rurale d'Haussy	15 962,66 €	Fonds propres de la Communauté de Communes du Pays Solesmois	11 972.09€
Axe 3 : Créer un contexte favorable : installation, transmission, sensibilisation, ...	13 484,12 €	Contributions des autres partenaires	19 496.98 €
Axe 4 : Favoriser la démarche filière	17 543,55 €		
Axe 5 : Eau et agriculture	12 447,32 €		
Axe 6 : Coordination/Communication et Sensibilisation du programme	37 268,91 €		
Total dépenses	107 044,00 €	Total recettes	107 044.00€

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu le plan de développement de l'agriculture biologique en Hauts-de-France 2017 – 2021 signé le 22 février 2018 par la Région, le Préfet de Région, les 5 Départements des Hauts de France, les Agences de l'eau Seine Normandie et Artois Picardie, la Chambre d'Agriculture, Bio en Hauts de France et A Pro Bio,

Vu la convention d'intervention n°19911 portant soutien à l'agriculture biologique et l'agroforesterie entre la Communauté de Communes du Pays Solesmois et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour le programme de la CCPS en 2020 ;

Vu la convention d'intervention n°57049 portant soutien à l'agriculture biologique et l'agroforesterie entre la Communauté de Communes du Pays Solesmois et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour le programme de la CCPS en 2018 ;

Vu la convention d'intervention n°99750 portant soutien à l'agriculture biologique et l'agroforesterie entre la Communauté de Communes du Pays Solesmois et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour le programme 2017;

Vu la convention d'intervention SRAL-PNA-2020-48 relative à l'action « Emergence du PAT » pour la création d'un projet alimentaire territorial ;

Considérant que les crédits sont prévus au budget ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuver le Programme AgriBio 2021 pour l'année civile 2021 ainsi que son plan de financement ;

Autorise le Président à signer les conventions partenariales portant sur la mise en œuvre du projet « Accompagnement au développement de l'agriculture biologique sur le territoire de la CCPS » entre la Communauté de Communes du Pays Solesmois et les porteurs du Plan Bio en Hauts de France d'une part, et ses partenaires d'autre part, à savoir A PRO BIO, Initiatives Paysannes, Bio en Hauts-de-France, Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais, Maison Familiale Rurale de Haussy, Terre de Liens et le Syndicat Mixte du Bassin de la Selle, ainsi que tout document nécessaire à leur bonne exécution.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois
 Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
 et de la publication le 17/12/2020

Le Président,
Paul SAGNIEZ




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du 15 décembre 2020 à 19h
Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes

Convocation du 9 décembre 2020

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Jacky CALZADA, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Michel DHANEUS, Mme Odile DUWEZ, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENG, Mme Joselyne GILLERON, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Frédéric PONTOIS, Mme Laurence PRALAT, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Gilbert GERNET a donné pouvoir à Mme Cathy CARPENTIER, M. David LEDIEU a donné pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Caroline MESSIEN a donné pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THULLIEZ a donné pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaire absent excusés : M. Grégory GODFROY, M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

Secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

DELIBERATION 2020.97 PORTANT APPROBATION DE LA POURSUITE DE LA MISE EN PLACE DU DRIVE FERMIER DU SOLESMOIS AFIN DE FAVORISER LES CIRCUITS COURTS

Durant la première période de confinement, deux tendances se sont dessinées : la recrudescence de l'intérêt pour les produits locaux d'une part, et la difficulté pour les producteurs locaux d'écouler leurs produits d'autre part.

Le projet de « Producteurs du Solesmois » défini en mai 2020, a pour vocation de rapprocher l'offre et la demande en circuits courts, en valorisant les producteurs de la CCPS.

En tant que facilitateur engagé pour le maintien de l'agriculture de qualité et la reconquête d'une alimentation de qualité, la CCPS a proposé d'accompagner l'émergence d'un collectif de producteurs et la mise en place technique d'une plateforme en ligne avec paiement sur internet de type drive.

Plusieurs acteurs sont partie prenante du projet :

- Les agriculteurs gèrent leur commande et les livrent aux points de retrait, en mutualisant lorsque possible les trajets et la logistique ;
- Les points de retrait sont animés par un agent communal de la commune bénéficiaire ou un bénévole qui dispatche les produits en fonction des commandes et assure le retrait par les clients ;
- Les agents de la CCPS gèrent l'animation de la plateforme, la communication, les aspects techniques et informatiques.

Une phase de test sur 2 lieux de retrait a été mise en place dès fin juin et pour 6 mois, pendant lesquels les coûts de la plateforme (100 €/mois) ont été pris en charge par la CCPS.

La période de six mois approche de la fin, et les premiers résultats de la plateforme, bien que prometteurs, ne permettent pas de la laisser s'affirmer en autonomie, sous peine de la voir décliner.

- 8763 €HT de commandes en 4 mois et demi
- 301 commandes
- Un panier moyen de 29 €

De plus, la CCPS avait pour objet d'élargir la gamme de produits, notamment avec de la viande.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le

SLOW

ID : 059-245901038-20201215-2020_97-DE

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu la délibération 2019.97 portant approbation du programme national pour l'alimentation (PNA 2019-2020) pour l'émergence d'un projet alimentaire territorial (PAT), et notamment son volet relatif à la définition d'un projet répondant à la demande au niveau des circuits courts sur le territoire

Vu les plans d'actions AgriBio de 2017, 2018 et 2020 de la Communauté de Communes du Pays Solesmois et leurs trois délibérations respectives, visant au maintien d'une agriculture de qualité sur le territoire

Considérant que les crédits sont prévus au budget ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la prolongation de l'abonnement pour la plateforme fermière pour 6 mois complémentaires.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 17/12/2020

**Le Président,
Paul SAGNIEZ**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

**Séance du 15 décembre 2020 à 19h
Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes**

Convocation du 9 décembre 2020

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Jacky CALZADA, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Michel DHANEUS, Mme Odile DUWEZ, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, Mme Joselyne GILLERON, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Frédéric PONTOIS, Mme Laurence PRALAT, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Gilbert GERNET a donné pouvoir à Mme Cathy CARPENTIER, M. David LEDIEU a donné pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Caroline MESSIEN a donné pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ a donné pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaire absent excusés : M. Grégory GODFROY, M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

Secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

DELIBERATION 2020.98 PORTANT OCTROI D'UNE AIDE COMMUNAUTAIRE AUX ENTREPRISES EN CREATION ET DEVELOPPEMENT - ENTREPRISE « CABINET MAEVA HERZEEL »

Préambule :

« Cabinet Maeva Herzeel » créé en septembre 2020 par Madame Maeva Herzeel, en libéral individuel sur le territoire solesmois, 937 rue de Solesmes à Vendegies sur Ecaillon (59213),
N°SIRET 88781420000010.

Le projet de création d'entreprise

Madame Maeva Herzeel, jeune diplômée (21 ans), a fait toutes ses études à Lille, a souhaité s'installer dans sa ville natale, s'est installée dans le centre médical de Vendegies sur Ecaillon (1généraliste, 1infirmier et 3 kinésithérapeutes) dans le cadre de son installation, elle a besoin de faire un investissement sur du matériel de podologie, informatique et mobilier de bureau.

Le montant de l'investissement s'élève à 34.021,27€ HT.

L'octroi de cette aide publique communautaire permettra au porteur de projet de solliciter les fonds européens Leader auprès du Pays du Cambrésis.

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Solesmois en date du 30 mai 2018 approuvant la participation de la collectivité au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts de France et la signature d'une convention de partenariat ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du 29 mai 2018 autorisant la convention de partenariat sur le financement des aides économiques entre la Région Hauts de France et la Communauté de Communes du Pays Solesmois ;

Vu l'avis favorable de la Commission développement économique en date du 23 novembre 2020 ;

Considérant la demande de Madame Maeva Herzeel ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve l'octroi d'une subvention d'un montant de 6000€ au « Cabinet Maeva Herzeel » dans le cadre de l'aide en création d'entreprise,

Autorise le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'attribution de cette subvention et signer toutes les pièces s'y rapportant.

Les crédits relatifs à cette opération seront prévus au budget de l'année 2020.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 17/12/2020

**Le Président,
Paul SAGNIEZ**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du 15 décembre 2020 à 19h
Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes

Convocation du 9 décembre 2020

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Jacky CALZADA, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Michel DHANEUS, Mme Odile DUWEZ, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, Mme Joselyne GILLERON, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Frédéric PONTOIS, Mme Laurence PRALAT, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Gilbert GERNET a donné pouvoir à Mme Cathy CARPENTIER, M. David LEDIEU a donné pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Caroline MESSIEN a donné pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ a donné pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaire absent excusés : M. Grégory GODFROY, M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

Secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

DELIBERATION 2020.99 PORTANT OCTROI D'UNE AIDE COMMUNAUTAIRE AUX ENTREPRISES EN CREATION ET DEVELOPPEMENT - ENTREPRISE « SOLURENOV »

Préambule :

L'entreprise « SOLURENOV » créée en juillet 2020 par Monsieur Eric Michaux, sous la forme juridique de Société par Actions simplifiée à Associé Unique (SASU) sur le territoire solesmois, 35 rue du Ravin Pollet à Escarmain (59213), secteur d'activité Travaux de second œuvre du bâtiment et rénovation intérieure N°SIRET88758078500012.
Achat d'un camion utilitaire d'occasion pour transporter son matériel et déplacement sur ses chantiers

Le projet de création d'entreprise

Monsieur Eric Michaux, salarié dans le bâtiment depuis 13 ans, à la suite de la grave maladie de son employeur, il est procédé à la fermeture de l'entreprise et à des licenciements, Monsieur Michaux décide de créer son emploi, il a un bon réseau dans le secteur du bâtiment et des compétences
Pour se rendre sur ses chantiers et transporter sa marchandise et son matériel, il a besoin de faire un investissement pour l'achat d'un utilitaire d'occasion.
Le montant de l'investissement s'élève à 11.338,40€ HT.
L'octroi de cette aide publique communautaire permettra au porteur de projet de solliciter les fonds européens Leader auprès du Pays du Cambrésis.

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Solesmois en date du 30 mai 2018 approuvant la participation de la collectivité au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts de France et la signature d'une convention de partenariat ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du 29 mai 2018 autorisant la convention de partenariat sur le financement des aides économiques entre la Région Hauts de France et la Communauté de Communes du Pays Solesmois ;

Vu l'avis favorable de la Commission développement économique en date du 23 novembre 2020 ;

Considérant la demande de Monsieur Eric Michaux ;

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le

SLOW

ID : 059-245901038-20201215-2020_99-DE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve l'octroi d'une subvention d'un montant de 2.267,68€ à l'entreprise SOLURENOV dans le cadre de l'aide en création d'entreprise,

Autorise le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'attribution de cette subvention et signer toutes les pièces s'y rapportant.

Les crédits relatifs à cette opération seront prévus au budget de l'année 2020.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 17/12/2020

Le Président,
Paul SAGNIEZ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

**Séance du 15 décembre 2020 à 19h
Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes**

Convocation du 9 décembre 2020

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Jacky CALZADA, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Michel DHANEUS, Mme Odile DUWEZ, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, Mme Joselyne GILLERON, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Frédéric PONTOIS, Mme Laurence PRALAT, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Gilbert GERNET a donné pouvoir à Mme Cathy CARPENTIER, M. David LEDIEU a donné pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Caroline MESSIEN a donné pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ a donné pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaire absent excusés : M. Grégory GODFROY, M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

Secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

DELIBERATION 2020.100 PORTANT OCTROI D'UNE AIDE COMMUNAUTAIRE AUX ENTREPRISES EN CREATION ET DEVELOPPEMENT - ENTREPRISE « BOUCHERIE-CHARCUTERIE DU HAINAUT »

Préambule :

La boucherie charcuterie du Hainaut dont le siège principal est situé 10 place du Hainaut à Valenciennes (59300), a créé le 22 juillet 2020 un établissement secondaire de découpe de viandes au 108 rue du Général de Gaulle à Bermerain (59213) représenté par Madame Mélanie Havret, sous la forme juridique de Société par Actions simplifiée à Associé Unique (SASU), N°SIRET83805258700014.

Le projet de création d'entreprise

Madame Mélanie Havret, souhaite installer un distributeur automatique de viandes. Le laboratoire de découpe de Bermerain (2 salariés et 1 apprenti) desservira à la fois la boucherie située à Valenciennes et le distributeur automatique à Bermerain.

Le montant de l'investissement s'élève à 21.000,00€ HT.

L'octroi de cette aide publique communautaire permettra au porteur de projet de solliciter les fonds européens Leader auprès du Pays du Cambrésis.

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Solesmois en date du 30 mai 2018 approuvant la participation de la collectivité au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts de France et la signature d'une convention de partenariat ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du 29 mai 2018 autorisant la convention de partenariat sur le financement des aides économiques entre la Région Hauts de France et la Communauté de Communes du Pays Solesmois ;

Vu l'avis favorable de la Commission développement économique en date du 23 novembre 2020 ;

Considérant la demande de Madame Mélanie Havret ;

Après en avoir délibéré : 1 abstention (M. FLAMENGT)

Approuve l'octroi d'une subvention d'un montant de 4.200,00€ € à La boucherie charcuterie du Hainaut dans le cadre de l'aide en création d'entreprise,

Autorise le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'attribution de cette subvention et signer toutes les pièces s'y rapportant.

Les crédits relatifs à cette opération seront prévus au budget de l'année 2020.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 17/12/2020

**Le Président,
Paul SAGNIEZ**




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

**Séance du 15 décembre 2020 à 19h
Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes**

Convocation du 9 décembre 2020

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Jacky CALZADA, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Michel DHANEUS, Mme Odile DUWEZ, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, Mme Joselyne GILLERON, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Frédéric PONTOIS, Mme Laurence PRALAT, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Gilbert GERNET a donné pouvoir à Mme Cathy CARPENTIER, M. David LEDIEU a donné pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Caroline MESSIEN a donné pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ a donné pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaire absent excusés : M. Grégory GODFROY, M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

Secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

DELIBERATION 2020.101 PORTANT OCTROI D'UNE AIDE COMMUNAUTAIRE AUX ENTREPRISES EN CREATION ET DEVELOPPEMENT - ENTREPRISE « DHALCI BAR »

Préambule :

L'entreprise « DHALCI BAR » créée depuis juin 2015 par Monsieur Julien PLICHON sous la forme d'une Société en Nom Collectif (SAS) sur le territoire solesmois, 5 Rue Célestin Déloge à Haussy (59294), N°SIRET81148727100017.

Le projet de développement d'entreprise

Le bar-Tabac « DHALCI BAR », 2 salariés, souhaite développer une épicerie adjacente à son bar, son projet est de créer un commerce alimentaire de proximité, qui permettra aux personnes qui passent par le bar de pouvoir faire leurs courses. Le dirigeant souhaite faire des travaux de rénovation, d'accessibilité et de mise aux normes.

Le montant de l'investissement s'élève à 70.287,03€ HT.

L'octroi de cette aide publique communautaire permettra au porteur de projet de solliciter les fonds européens Leader auprès du Pays du Cambrésis.

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Solesmois en date du 30 mai 2018 approuvant la participation de la collectivité au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts de France et la signature d'une convention de partenariat,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du 29 mai 2018 autorisant la convention de partenariat sur le financement des aides économiques entre la Région Hauts de France et la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu l'avis favorable de la Commission développement économique en date du 23 novembre 2020,

Considérant la demande de Monsieur Julien PLICHON,

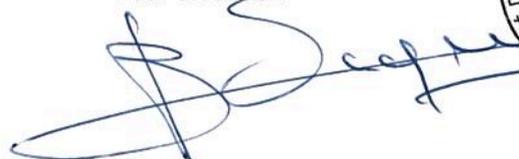
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve l'octroi d'une subvention d'un montant de 14.500,00€ à l'entreprise DHALCI BAR dans le cadre de l'aide au développement d'entreprise, de l'aide au maintien du dernier commerce et de l'aide à l'accessibilité, Autorise le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'attribution de cette subvention et signer toutes les pièces s'y rapportant.

Les crédits relatifs à cette opération seront prévus au budget de l'année 2020.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 17/12/2020

**Le Président,
Paul SAGNIEZ**





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 15 décembre 2020 à 19h
Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes**

Convocation du 9 décembre 2020

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Jacky CALZADA, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Michel DHANEUS, Mme Odile DUWEZ, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, Mme Joselyne GILLERON, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Frédéric PONTOIS, Mme Laurence PRALAT, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Gilbert GERNET a donné pouvoir à Mme Cathy CARPENTIER, M. David LEDIEU a donné pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Caroline MESSIEN a donné pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ a donné pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaire absent excusés : M. Grégory GODFROY, M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

Secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

DELIBERATION 2020.102 PORTANT OCTROI D'UNE AIDE COMMUNAUTAIRE AUX ENTREPRISES EN CREATION ET DEVELOPPEMENT - ENTREPRISE « ADL FERMETURES »

Préambule :

L'entreprise « **ADL Fermetures** » créée depuis juin 2013 par Monsieur Michel Leroy sous la forme d'une Société par Actions Simplifiées (SAS) sur le territoire solesmois, 48 rue de l'Abbaye à Solesmes (59730), N°SIRET 79319790600035.

Le projet de développement d'entreprise

L'entreprise « ADL Fermetures, spécialisée dans le négoce en fermetures, domotiques et quincaillerie, 4 salariés, dans le cadre de son développement a besoin de faire un investissement d'un chariot élévateur pour décharger les marchandises. Ce matériel servira également à sa nouvelle société ADL habitat créée récemment (avec 2 nouvelles créations d'emplois) Le montant de l'investissement s'élève à 10 600€ HT.

L'octroi de cette aide publique communautaire permettra au porteur de projet de solliciter les fonds européens Leader auprès du Pays du Cambrésis.

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Solesmois en date du 30 mai 2018 approuvant la participation de la collectivité au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts de France et la signature d'une convention de partenariat,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du 29 mai 2018 autorisant la convention de partenariat sur le financement des aides économiques entre la Région Hauts de France et la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu l'avis favorable de la Commission développement économique en date du 23 novembre 2020,

Considérant la demande de Monsieur Michel LEROY,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve l'octroi d'une subvention d'un montant de 3180,00€ à l'entreprise ADL Fermetures dans le cadre de l'aide au développement d'entreprise,

Autorise le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'attribution de cette subvention et signer toutes les pièces s'y rapportant.

Les crédits relatifs à cette opération seront prévus au budget de l'année 2020.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 17/12/2020

Le Président,
Paul SAGNIEZ




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du 15 décembre 2020 à 19h
Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes

Convocation du 9 décembre 2020

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Jacky CALZADA, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Michel DHANEUS, Mme Odile DUWEZ, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, Mme Joselyne GILLERON, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Frédéric PONTOIS, Mme Laurence PRALAT, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Gilbert GERNET a donné pouvoir à Mme Cathy CARPENTIER, M. David LEDIEU a donné pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Caroline MESSIEN a donné pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ a donné pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaire absent excusés : M. Grégory GODFROY, M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

Secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

DELIBERATION 2020.103 PORTANT OCTROI D'UNE AIDE COMMUNAUTAIRE AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PORTANT DELEGATION EXCEPTIONNELLE DE COMPETENCE EN MATIERE D'AIDES AUX ENTREPRISES DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS - ENTREPRISE « SPM - LA HUCHE A PAINS »

Préambule :

Dans le cadre de la pandémie du COVID19, le Président a pris la décision de signer la convention portant délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la région Hauts-De-France à la Communauté de Communes du Pays Solesmois.

La convention permet à la CCPS d'adopter un dispositif afin de soutenir les entreprises.

Le dispositif prévoit deux types d'aides :

- le prêt
- l'aide financière pour payer le loyer des locaux commerciaux, la facture d'eau, d'électricité ou de gaz des locaux des entreprises.

Afin de faire application de la convention et après approbation de la commission développement économique qui s'est réunie le 23 novembre 2020, il est demandé au conseil communautaire d'approuver l'octroi d'une aide à l'entreprise suivante :

SPM- La Huche à Pains, 36A rue Roger Salengro à Haussy (59294) N° SIRET 80093091900025, pour l'octroi d'une subvention de 1000€, l'entreprise **SPM- La Huche à Pains** est représentée par Monsieur Stéphane Mantelet.

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la loi n°20201379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1111-8 et L. 1511-2-I,

Vu la délibération n°20181966 du Conseil Régional des 13 et 14 décembre 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) adopté par la délibération n° 20170444 du Conseil régional en date du 30 mars 2017 et approuvé par le Préfet de la Région Hauts-de-France le 29 juin 2017,

Vu la délibération n° 2020.00901 du Conseil régional Hauts-de-France en date du 10 avril 2020, relative notamment à la délégation à titre exceptionnel et temporaire aux EPCI et Communes qui le demanderont l'attribution des aides aux entreprises touchées par les conséquences du COVID-19 sur leur territoire respectif selon des modalités fixées par une convention à conclure entre la Région et la Commune ou l'EPCI,

Vu la convention portant délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la région Hauts-De-France à la Communauté de Communes du Pays Solesmois et son annexe,

Vu l'arrêté 2020-1 portant signature de la convention de délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la région Hauts-De-France à la communauté de Communes du Pays Solesmois,

Considérant la demande de Monsieur Stéphane Mantelet,

Considérant l'avis favorable de la Commission développement économique en date du 23 novembre 2020,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve l'octroi d'une subvention d'un montant de 1000€ à l'entreprise SPM- La Huche à Pains dans le cadre du dispositif d'aides aux entreprises à la suite de la crise sanitaire,

Autorise le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'attribution de cette subvention et signer toutes les pièces s'y rapportant.

Les crédits relatifs à cette opération seront prévus au budget de l'année 2020.

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 17/12/2020*

**Le Président,
Paul SAGNIEZ**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du 15 décembre 2020 à 19h
Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes

Convocation du 9 décembre 2020

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Jacky CALZADA, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Michel DHANEUS, Mme Odile DUWEZ, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, Mme Joselyne GILLERON, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Frédéric PONTOIS, Mme Laurence PRALAT, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Gilbert GERNET a donné pouvoir à Mme Cathy CARPENTIER, M. David LEDIEU a donné pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Caroline MESSIEN a donné pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ a donné pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaire absent excusés : M. Grégory GODFROY, M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

Secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

DELIBERATION 2020.104 PORTANT OCTROI D'UNE AIDE COMMUNAUTAIRE AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PORTANT DELEGATION EXCEPTIONNELLE DE COMPETENCE EN MATIERE D'AIDES AUX ENTREPRISES DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS - ENTREPRISE « LE CELTIC »

Préambule :

Dans le cadre de la pandémie du COVID19, le Président a pris la décision de signer la convention portant délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la région Hauts-De-France à la Communauté de Communes du Pays Solesmois.

La convention permet à la CCPS d'adopter un dispositif afin de soutenir les entreprises.

Le dispositif prévoit deux types d'aides :

- le prêt
- l'aide financière pour payer le loyer des locaux commerciaux, la facture d'eau, d'électricité ou de gaz des locaux des entreprises.

Afin de faire application de la convention et après approbation de la commission développement économique qui s'est réunie le 23 novembre 2020, il est demandé au conseil communautaire d'approuver l'octroi d'une aide à l'entreprise suivante :

Café **Le CELTIC**, 18 rue du Général de Gaulles à Solesmes (59730) N° SIRET **33349687500027**, pour l'octroi d'une subvention de 1000€, l'entreprise **Le CELTIC** est représentée par Monsieur Patrice Mairesse

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la loi n°20201379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1111-8 et L. 1511-2-I,

Vu la délibération n°20181966 du Conseil Régional des 13 et 14 décembre 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) adopté par la délibération n° 20170444 du Conseil régional en date du 30 mars 2017 et approuvé par le Préfet de la Région Hauts-de-France le 29 juin 2017,

Vu la délibération n° 2020.00901 du Conseil régional Hauts-de-France en date du 10 avril 2020, relative notamment à la délégation à titre exceptionnel et temporaire aux EPCI et Communes qui le demanderont l'attribution des aides aux entreprises touchées par les conséquences du COVID-19 sur leur territoire respectif selon des modalités fixées par une convention à conclure entre la Région et la Commune ou l'EPCI,

Vu la convention portant délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la région Hauts-De-France à la Communauté de Communes du Pays Solesmois et son annexe,

Vu l'arrêté 2020-1 portant signature de la convention de délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la région Hauts-De-France à la communauté de Communes du Pays Solesmois,

Considérant la demande de Monsieur Patrice Mairesse,

Vu l'avis favorable de la Commission développement économique en date du 23 novembre 2020,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

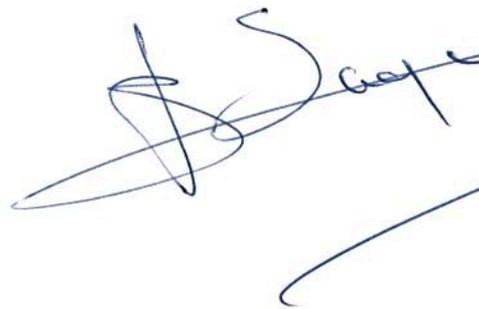
Approuve l'octroi d'une subvention d'un montant de 1000€ à l'entreprise Le CELTIC dans le cadre du dispositif d'aides aux entreprises à la suite de la crise sanitaire,

Autorise le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'attribution de cette subvention et signer toutes les pièces s'y rapportant.

Les crédits relatifs à cette opération seront prévus au budget de l'année 2020.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 17/12/2020

**Le Président,
Paul SAGNIEZ**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du 15 décembre 2020 à 19h
Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes

Convocation du 9 décembre 2020

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Jacky CALZADA, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Michel DHANEUS, Mme Odile DUWEZ, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, Mme Joselyne GILLERON, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Frédéric PONTOIS, Mme Laurence PRALAT, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Gilbert GERNET a donné pouvoir à Mme Cathy CARPENTIER, M. David LEDIEU a donné pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Caroline MESSIEN a donné pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ a donné pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaire absent excusés : M. Grégory GODFROY, M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

Secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

DELIBERATION 2020.105 PORTANT OCTROI D'UNE AIDE COMMUNAUTAIRE AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PORTANT DELEGATION EXCEPTIONNELLE DE COMPETENCE EN MATIERE D'AIDES AUX ENTREPRISES DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS - ENTREPRISE « KATIA MOTOS »

Préambule :

Dans le cadre de la pandémie du COVID19, le Président a pris la décision de signer la convention portant délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la région Hauts-De-France à la Communauté de Communes du Pays Solesmois.

La convention permet à la CCPS d'adopter un dispositif afin de soutenir les entreprises.

Le dispositif prévoit deux types d'aides :

- le prêt
- l'aide financière pour payer le loyer des locaux commerciaux, la facture d'eau, d'électricité ou de gaz des locaux des entreprises.

Afin de faire application de la convention et après approbation de la commission développement économique qui s'est réunie le 23 novembre 2020, il est demandé au conseil communautaire d'approuver l'octroi d'une aide à l'entreprise suivante :

L'entreprise Katia Motos, 22 rue de l'Abbaye à Solesmes (59730) N° SIRET **80093091900025**, pour l'octroi d'une subvention de 1000€, l'entreprise **Katia Motos** est représentée par Madame Katia Dhennin-Mahieu

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la loi n°20201379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1111-8 et L. 1511-2-I,

Vu la délibération n°20181966 du Conseil Régional des 13 et 14 décembre 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) adopté par la délibération n° 20170444 du Conseil régional en date du 30 mars 2017 et approuvé par le Préfet de la Région Hauts-de-France le 29 juin 2017,

Vu la délibération n° 2020.00901 du Conseil régional Hauts-de-France en date du 10 avril 2020, relative notamment à la délégation à titre exceptionnel et temporaire aux EPCI et Communes qui le demanderont l'attribution des aides aux entreprises touchées par les conséquences du COVID-19 sur leur territoire respectif selon des modalités fixées par une convention à conclure entre la Région et la Commune ou l'EPCI,

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le

SLOW

ID : 059-245901038-20201215-2020_105-DE

Vu la convention portant délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la région Hauts-De-France à la Communauté de Communes du Pays Solesmois et son annexe,

Vu l'arrêté 2020-1 portant signature de la convention de délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la région Hauts-De-France à la communauté de Communes du Pays Solesmois,

Considérant la demande de Madame Katia Dhennin-Mahieu,

Considérant l'avis favorable de la Commission développement économique en date du 23 novembre 2020,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve l'octroi d'une subvention d'un montant de 1000€ à l'entreprise Katia Motos dans le cadre du dispositif d'aides aux entreprises à la suite de la crise sanitaire,

Autorise le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'attribution de cette subvention et signer toutes les pièces s'y rapportant.

Les crédits relatifs à cette opération seront prévus au budget de l'année 2020.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 17/12/2020

**Le Président,
Paul SAGNIEZ**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 15 décembre 2020 à 19h
Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes**

Convocation du 9 décembre 2020

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Jacky CALZADA, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Michel DHANEUS, Mme Odile DUWEZ, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, Mme Joselyne GILLERON, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Frédéric PONTOIS, Mme Laurence PRALAT, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Gilbert GERNET a donné pouvoir à Mme Cathy CARPENTIER, M. David LEDIEU a donné pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Caroline MESSIEN a donné pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ a donné pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaire absent excusés : M. Grégory GODFROY, M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

Secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

DELIBERATION 2020.106 PORTANT CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET POUR LA CREATION D'UN TIERS LIEU NUMERIQUE

Préambule :

La Région Hauts-de-France s'est dotée en 2016 d'une feuille de route numérique articulée notamment sur le développement des usages, de l'innovation et la mise en place d'un réseau de tiers-lieux du numérique sur l'ensemble des territoires intercommunaux de la région constitue un volet de cette stratégie. La Région HDF a lancé un appel à projets « Tiers lieux numérique » pour soutenir le développement et l'animation d'un réseau de tiers-lieux numériques sur l'ensemble des Hauts-de-France.

Description :

La création d'un tiers lieu numérique s'intègre pleinement dans la stratégie et la feuille de route numérique de la Communauté de communes du Pays solesmois.

Le projet de tiers-lieu tiendra une place centrale sur la stratégie numérique du Pays solesmois, avec l'objectif d'en faire un lieu ouvert aux entreprises, aux habitants, aux élus, aux étudiants, associations, agriculteurs.... Propice aux échanges entre professionnels et favorisant la créativité, la mise en réseau, la formation et l'innovation. Il pourra accueillir des formations du type Grande école du numérique, des actions de sensibilisation à la digitalisation des entreprises et artisans, des événements en lien avec le numérique.

Ce lieu sera centré sur 3 fonctions principales :

- L'espace de Fablab et de coworking
- La médiation numérique
- L'accompagnement de porteurs de projets : en développement, en création et en innovation

Le dispositif régional est un soutien financier d'aide au démarrage :

L'aide régionale est une aide au démarrage dégressive sur 3 ans, en fonctionnement et en investissement :

en fonctionnement : 75 % la première année (dans la limite de 45 000 €) ; 50% la deuxième année (dans la limite de 30 000 €) ; 25 % la troisième année (dans la limite de 15 000 €) ;

en investissement : 50 % maximum (dans la limite de 30 000 €), mobilisable sur la durée du projet

Budget prévisionnel de l'opération sur 3 ans**Budget Prévisionnel de fonctionnement TTC**

FONCTIONNEMENT	Dépenses total	2021	2022	2023		Recettes total	2021	2022	2023
Rémunération du personnel (1 ETP + 1/2 ETP)	137 001 €	45 500 €	45 734 €	45 767 €	Région Hauts-de-France	90 000 €	45 000 €	30 000 €	15 000 €
réseaux (internet, plateforme)	3 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	Autofinancement CCPS	98 502 €	24 600 €	33 434 €	40 467 €
Maintenance, assurances, entretien et charges fixes	5 001 €	1 667 €	1 667 €	1 667 €	Produits d'activités	12 000 €	1 000 €	5 000 €	6 000 €
Consommables, petits matériels et maintenance	25 000 €	9 600 €	8 200 €	7 200 €					
Déplacements, formation, service externe	14 000 €	6 500 €	6 000 €	1 500 €					
mise à disposition de local	6 999 €	2 333 €	2 333 €	2 333 €					
communication	9 500 €	4 000 €	3 500 €	2 000 €					
TOTAL	200 501 €	70 600 €	68 434 €	61 467 €		200 501 €	70 600 €	68 434 €	61 467 €

Budget prévisionnel d'investissement HT

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes
Mobilier spécifique coworking et fablab	32 000 €	Région Hauts-de-France	30 000 €
Matériel et équipements informatique/3D	62 000 €	Autofinancement CCPS	64 000 €
TOTAL	94 000 €		94 000 €

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du 29 mai 2018 autorisant la convention de partenariat sur le financement des aides économiques entre la Région Hauts de France et la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Considérant la demande de soutien Tiers Lieux du Numérique sollicitée par la communauté Communes du Pays solesmois auprès de la Région HDF,

Considérant l'avis favorable de la Commission développement économique en date du 23 novembre 2020,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la candidature de la CCPS à l'appel à projet visant la création d'un tiers lieu numérique au sein de la Communauté Communes du Pays solesmois,

Autorise le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la création du tiers lieu numérique et de signer toutes les pièces s'y rapportant.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 17/12/2020

Le Président,
Paul SAGNIEZ




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

**Séance du 15 décembre 2020 à 19h
Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes**

Convocation du 9 décembre 2020

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Jacky CALZADA, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Michel DHANEUS, Mme Odile DUWEZ, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, Mme Joselyne GILLERON, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Frédéric PONTOIS, Mme Laurence PRALAT, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Gilbert GERNET a donné pouvoir à Mme Cathy CARPENTIER, M. David LEDIEU a donné pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Caroline MESSIEN a donné pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ a donné pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaire absent excusés : M. Grégory GODFROY, M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

Secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

DELIBERATION 2020.107 PORTANT APPROBATION DE LA CREATION D'UNE MARKETPLACE POUR LES COMMERÇANTS ET ARTISANS

Préambule :

Le digital représente aujourd'hui une très forte opportunité de croissance pour les entreprises, alors que près de 70% des Français achètent sur internet, seulement 11% des TPE des Hauts de France vendent en ligne. La Région a mis en place une aide au développement du commerce en ligne pour permettre aux collectivités de financer des solutions collectives afin de soutenir et de limiter l'impact de la crise des entreprises sur leur territoire et de développer

Description :

La plateforme de vente en ligne, pour les commerçants et artisans, offre une solution mutualisée, une forte visibilité territoriale et constitue un modèle économique durable. C'est une solution pour protéger nos commerçants et artisans de la crise économique (ex : le COVID) mais aussi pour faire face à la concurrence des plateformes en ligne et une meilleure visibilité pour les commerçants et artisans.

La subvention régionale : pour les dépenses jusqu'à 10 000€ l'aide sera forfaitaire de 5000€ dans la limite des dépenses engagées

Au-delà de 10 000€ de dépenses, l'aide correspondra à 50% du coût, avec un plafond de 20 000€ de dépenses engagées

Aide de l'Etat dans le cadre du fonds de relance : la prise en charge par l'Etat d'un poste de conseiller numérique pendant 2 ans (salaires SMIC + Charges + formation de 4 mois = pris en charge en charge à 100%)

Budget prévisionnel de l'opération

Budget Prévisionnel 1er année de démarrage

INVESTISSEMENT HT	Dépenses		Recettes
investissement plateforme	20 000 €	Région Hauts-de-France (prise en charge 50%)	10 000 €
FONCTIONNEMENT TTC		Prise en charge Etat 100% (Smic + charges + déplacement formation)	20 200 €
1numéricien + charges +frais déplacement	29 800 €	Autofinancement CCPS	26 600 €
Frais de fonctionnement	7 000 €		
TOTAL	56 800 €		56 800 €

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Solesmois en date du 30 mai 2018 approuvant la participation de la collectivité au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts de France et la signature d'une convention de partenariat,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du 29 mai 2018 autorisant la convention de partenariat sur le financement des aides économiques entre la Région Hauts de France et la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Considérant l'avis favorable de la Commission développement économique en date du 23 novembre 2020,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la création d'une marketplace pour les commerçants et artisans du Pays solesmois,

Autorise le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la création de cette Marketplace et de signer toutes les pièces s'y rapportant.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 17-12-2020

**Le Président,
Paul SAGNIEZ**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

**Séance du 15 décembre 2020 à 19h
Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes**

Convocation du 9 décembre 2020

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ

Titulaires présents : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Jacky CALZADA, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Michel DHANEUS, Mme Odile DUWEZ, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, Mme Joselyne GILLERON, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Frédéric PONTOIS, Mme Laurence PRALAT, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Gilbert GERNET a donné pouvoir à Mme Cathy CARPENTIER, M. David LEDIEU a donné pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, Mme Caroline MESSIEN a donné pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Olivier THUILLIEZ a donné pouvoir à M. Yvan BRUNIAU

Titulaire absent excusés : M. Grégory GODFROY, M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

Secrétaire de séance : M. Christophe BISIAUX

DELIBERATION 2020.108 PORTANT APPROBATION DE LA MISE EN PLACE D'UN OUTIL NUMERIQUE (TYPE GEOPORTAIL) POUR LE FONCIER ET L'IMMOBILIER DU PAYS SOLESMOIS

Préambule :

Actuellement, nous avons des difficultés à avoir une visibilité sur la disponibilité du foncier et de l'immobilier d'entreprises sur le territoire et répondre aux demandes et besoins de celles-ci.

Description :

Mettre en place un outil numérique du type Géoportail et/ou logiciel spécifique relié au site internet de la CCP afin de proposer différentes solutions immobilières sur le solesmois.

Destinée aux entreprises, « cette bourse des locaux du Pays Solesmois » permettra d'avoir :

- Meilleure connaissance des disponibilités sur tout le territoire
- Visibilité et valorisation de l'offre foncière/immobilière du territoire
- Recenser les friches du territoire qui constitue un **vivier de foncier** considérable
- Mieux répondre aux besoins et demandes des entreprises et des porteurs de projets
- Montrer concrètement les avantages du territoire, attirer des activités à forte valeur ajoutée et créatrice d'emploi

Budget prévisionnel de l'opération :

INVESTISSEMENT HT	Dépenses		Recettes
Investissement mise en place de l'outil	15 000 €	Région HDF	5 000 €
		Fond Europe	5 000 €
		Autofinancement CCPS	5 000 €
TOTAL	15 000 €		15 000 €

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le

SLOW

ID : 059-245901038-20201217-2020_108-DE

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du 29 mai 2018 autorisant la convention de partenariat sur le financement des aides économiques entre la Région Hauts de France et la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Considérant l'avis favorable de la Commission développement économique en date du 23 novembre 2020,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la création de cet outil numérique,

Autorise le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la création de cet outil numérique et de signer toutes les pièces s'y rapportant.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois

Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 17/12/2020

**Le Président,
Paul SAGNIEZ**

